



Le Paradis des Loulous

Pension Familiale chiens et chats

REGLEMENT INTERIEUR

Vous allez nous confier votre Loulou et nous vous remercions de cette marque de confiance. Afin de l'accueillir dans les conditions optimales de bien-être et de sécurité, et vous apporter un service de qualité sans négliger la convivialité, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des quelques conditions à remplir pour les vacances chez « le Paradis des Loulous » et de les approuver.

ACCUEIL RECEPTION

La pension est ouverte du lundi au samedi de 10H à 12H et de 14H à 18H45 (uniquement sur rendez-vous), **pour le dimanche et les jours fériés un supplément de 5€ sera demandé.**

Afin de garantir un accueil de qualité et en toute sécurité, nous vous demandons de respecter les horaires convenus ensemble et de nous prévenir dans les plus brefs délais en cas d'empêchement ou de retard, afin de convenir d'un nouveau rendez-vous.

Par mesure de sécurité, un parking est à votre disposition dans l'enceinte de la pension. Merci d'attendre les consignes pour faire descendre votre animal. Même s'ils paraissent gentils, nos pensionnaires pourraient avoir des réactions inattendues envers les enfants et les personnes inconnues.

MODALITES D'ACCUEIL

Pour le bien être de votre compagnon et afin que nous puissions prendre les dispositions adéquates, il est important que vous nous signaliez tout **problème de comportement ou de santé** le concernant (fugue, agressivité, maladie...). chien, chat destructeur ou il sera demandé une participation à hauteur des dégâts.

Afin de préserver la sérénité de nos pensionnaires, nous nous réservons le droit de refuser un chien qui présenterait **certains risques de sociabilité** ou de proposer un aménagement particulier pour sa garde, à convenir ensemble.

Les femelles de plus de 6 mois doivent être stérilisées pour être admises.

Les chiens de plus de 40 kg ne peuvent pas être admis, nos structures n'étant pas adaptées à leur prise en charge.

Afin de conserver des conditions de santé optimales au sein de la pension, un animal **contagieux** ou en **phase aigüe de maladie** ne peut être accepté.

Pour un animal dont l'état de santé stabilisé nécessite l'**administration d'un traitement**, le propriétaire doit fournir l'ordonnance vétérinaire et les médicaments en quantité suffisante. Aucune automédication ne peut être prise en compte.

En cas de **maladie, accident de l'animal** survenant durant le séjour, le propriétaire est prévenu en tout premier lieu. Si nécessaire, l'animal sera conduit à la clinique vétérinaire de la pension afin que le vétérinaire prenne les dispositions qui s'imposent. Tous frais vétérinaires, médicaments, examens et frais éventuels de déplacement restent à la charge du propriétaire.

Les animaux doivent être **identifiés** (tatouage ou puce électronique). La carte d'identification sera remise à la pension pendant la durée du séjour. L'animal doit être à jour de ses **vaccinations**, le vaccin contre la **toux du chenil est obligatoire**. Le carnet de santé sera remis à la pension pendant la durée du séjour.

Les animaux doivent être **vermifugé** et traités contre les puces et les tiques quelques jours avant leur entrée à la pension.



Le Paradis des Loulous

Pension Familiale chiens et chats

REGLEMENT INTERIEUR

Étant donné que l'équilibre intestinal des petits Loulous est fragile, nous vous demandons d'amener la nourriture habituelle de votre compagnon pour ne pas perturber son transit, en quantité suffisante pour la durée du séjour. Il est important de toujours prévoir une quantité supérieure en cas de retour différé de votre part ou simplement pour compléter l'animal qui va se dépenser plus que d'habitude.

En cas de nourriture insuffisante, celle-ci sera fournie par la pension aux frais du propriétaire facturé 3€/jour.

CONDITIONS DE RESERVATION ET DE FACTURATION

Toute journée entamée est dû

La prestation est facturée 13€/jour pour 1 chat, 20€ /jour pour 2 chats, 15€/jour pour un chien de moins de 35kg (18€ par jour pour un chien de plus de 35kg), 27€/jour pour 2 chiens, 36€/jour pour 3 chiens.

Ces tarifs s'appliquent uniquement pour les chiens dont le poids n'excède pas 35 kg. Les chiens de plus de 40 kg ne peuvent pas être admis, nos structures n'étant pas adaptées à leur prise en charge.

Ces tarifs comprennent 4 sorties par jour minimum, ainsi que le nourrissage. Toute option supplémentaire sera sujet à un supplément de facturation.

Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant la prestation, 30 % du montant sera facturé.

Les rendez-vous se font uniquement après un premier contact téléphonique.

Les animaux qui ne sont pas de la même famille ne sont pas mélangés. Chaque chien dispose de son propre box pour garantir son confort et sa sécurité.

Le **montant total** du séjour sera réglé le jour du départ de l'animal. L'encaissement s'effectuera à partir de cette date. Il ne sera effectué aucun remboursement pour retour anticipé, sauf pour raison grave justifiée.

Les **moyens de paiement** sont les chèques et les espèces. Les cartes bleues ne sont pas acceptées.

Les **jours de garde supplémentaires** devront être réglés en fin de séjour.

Dans la valise des Loulous à ne pas oublier

- Laisse, jouets, couverture.....
- Carnet de santé
- Photocopie de la carte d'identité du propriétaire
- Médicaments et ordonnance si besoin
- Croquettes

Frais vétérinaires et médicaments

Le propriétaire établit un chèque à l'ordre du vétérinaire sur présentation de justificatifs.

Les frais de déplacement éventuels chez le vétérinaire sont facturés 1€/km effectué.

Boulaur le ;

Signature

Sylvain EMMANUEL

Siège : 9 chemin la Julie 32450 Boulaur

Tél. : 06 61 21 05 43 | mail : sylvainemmanuel@hotmail.fr

Siret : 402 385 934 00029 | Certificat de Capacité n° 216/a715-627b